



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à tous les contribuables de la municipalité, qu'à une séance ordinaire tenue le mardi 6 septembre 2022, à 19h30, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Armand ont approuvés par résolution une modification au calendrier des séances ordinaire du conseil pour l'année civile 2022 conformément à l'article 148 et 148.0.1 du *Code Municipale du Québec*.

Les dates des séances du conseil pour la balance de l'année 2022

DATES	HEURES
Mardi, 4 octobre 2022	19h30
Lundi, 7 novembre 2022	19h30
Lundi, 5 décembre 2022	19h30

DONNÉ À SAINT-ARMAND
ce neuvième (9^e) jour du mois de septembre
de l'an deux mille vingt-deux (2022)


Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, en :
Affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la municipalité, le 9 septembre 2022, entre 9 h et 17 h.
En foi de quoi je donne ce certificat ce 9 septembre 2022.


Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière